

## Allocation d'une indemnité de conseil au nouveau comptable public de l'Etablissement

---

Suite au départ de Monsieur Eric BASSERIE, en date du 31 décembre 2015, et conformément aux dispositions de l'arrêté interministériel en date du 16 décembre 1983, l'Etablissement envisage d'allouer à Madame Jocelyne PETIT, Payeure Régionale Centre-Val de Loire et comptable public de l'Etablissement, une indemnité pour les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable assurées par celui-ci pour le compte de l'Etablissement.

Dans le prolongement des trois dernières délibérations de l'Etablissement du 25 mai 2013 (Monsieur BASSERIE), du 19 novembre 2010 (Madame BALIAN) et du 3 juillet 2008 (Monsieur GABRIELI), il est proposé d'attribuer à Madame Jocelyne PETIT, à compter de l'exercice 2016, l'indemnité de conseil calculée dans la limite des taux maxima fixés par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

**Il est proposé au Bureau d'approuver la délibération correspondante.**